



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2020-237

PUBLIÉ LE 3 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie

73-2020-12-02-004 - AP n° DDT-SG/AJ 2020-1149 portant délégation de signature en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT à M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie (3 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-12-02-004

AP n° DDT-SG/AJ 2020-1149 portant délégation de signature en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT à M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau : SG/AJ

Direction des ressources humaines
et des moyens

**Arrêté préfectoral n° DDT-SG/AJ 2020-1149
portant délégation de signature
en matière de prescription de dépenses et de recettes
dans les applications CHORUS et CHORUS-DT
à
M. Xavier AERTS,
ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
directeur départemental des territoires de la Savoie**

LE PREFET DE LA SAVOIE
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal Bolot en qualité de préfet de la Savoie ;
- Vu** le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal Bolot en qualité de préfet de la Savoie ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 3 novembre 2020, portant nomination de M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 20 novembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DRHM-BBL 2020-27 du 23 novembre 2020, publié au RAA du 24 novembre 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral DDT-SG/AJ n°2020-1146 du 23 novembre 2020, publié au RAA du 24 novembre 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre du volet régional de Programme de développement rural hexagonal pour la période de programmation 2007-2013

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1145 du 23 novembre 2020, publié au RAA du 24 novembre 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la mission de coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée à M. Xavier AERTS, Directeur départemental des territoires de la Savoie,

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, en qualité de prescripteur valideur, dans l'application CHORUS pour l'expression des besoins du service, les recettes et la constatation de service fait, dans la limite des crédits mis à sa disposition, pour les programmes définis par les arrêtés du 23 novembre 2020 sus-visés.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, en qualité de service gestionnaire, gestionnaire contrôleur, gestionnaire valideur et gestionnaire de facture dans l'application CHORUS-DT pour l'expression des besoins du service, les recettes et la constatation de service fait, dans la limite des crédits mis à sa disposition, pour les programmes listés ci-dessous :

- **BOP n°135** : Frais de déplacement des architectes-conseils et paysagistes-conseils
- **BOP n°207** : Frais de déplacement – Sécurité et Education routière
- **BOP n°354** : Frais de déplacement – administration territoriale de l'Etat

Article 3 : M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, peut subdéléguer sa signature aux agents de la DDT placés sous son autorité ainsi qu'aux agents suivants affectés en préfecture : Mme Myriam COSI, Mme Nadia EBEBEDEN, Mme Julie CUGNOLIO, Mme Karolina MARTIN.

L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°2020-0060 du 30 janvier 2020, portant délégation de signature à M. Hervé Brunelot, directeur départemental des territoires de la Savoie, en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT est abrogé.

Article 5 : Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de la Savoie et M. le directeur départemental des territoires de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Chambéry, le 2 décembre 2020

Le préfet de la Savoie,

Signé

Pascal BOLOT